

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

# COMMUNE DE PETITE-FORÊT

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-deux juin deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART – Pasquale TIMPANO - Marcel BURNY - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Mirella BAUWENS - Alberte LECROART- Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY – Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Cédric OTLET - Grégory SPYCHALA - Claudine GENARD - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI – Marie-Christine PICOT

### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Marc BURY  
Marie-Christine VEYS a donné pouvoir à Cédric OTLET  
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir Gérard QUINET

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui stipule que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé... »

**CONSIDÉRANT** que la création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité et qu'elle répond à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service.

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la Commune, afin de tenir compte de l'évolution des besoins et notamment d'organisations de service visant à améliorer la qualité du service public :

### Création de poste

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé la création des postes suivants :

- 1 poste d'Attaché Territorial contractuel à temps complet
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**SÉANCE : le 28 juin 2018**

**Délibération n° : 18-06-06**

**4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.**

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Nombre de membres présents : 24**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

**Votes Pour : 27**

**Votes Contre : 0**

**Abstention : 0**

## Suppression de poste

**CONSIDÉRANT** que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades déterminés en fonction des besoins du service.

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité dans les différents cadres d'emploi et filières concernés (tableau des effectifs ci-joint) afin de prendre en compte les changements de grade et de supprimer les postes qui ne sont pas pourvus actuellement.

**CONSIDÉRANT** l'avis du Comité Technique en date du 25/05/2018,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

Article 1<sup>er</sup> : de modifier le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, par la création des postes suivants :

- 1 poste d'Attaché Territorial contractuel à temps complet,
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Et la suppression des postes proposés dans le tableau des effectifs, ci annexé.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante à la nomination aux crédits ouverts :

Nature : dépenses de personnel

Chapitre : 012.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

.....



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 10/07/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/07/2018

Pour copie conforme

- Le 10/07/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

